

FICHE DE POSTE

INTITULE DE POSTE :	Infirmier Diplômé d'Etat
CATÉGORIE :	A ou B
GRADE(S) CONCERNE(S) :	Infirmière

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'établissement public dont le siège est à Bobigny s'inscrit dans le dispositif départemental de la protection de l'enfance. Il assure des missions d'accueil, d'évaluation, d'orientation, d'hébergement, d'accompagnement et d'écoute, pour des enfants de la naissance à 18 ans, pour des jeunes majeurs de 18 à 21 ans, pour des femmes isolées, enceintes ou avec un enfant de moins de 6 ans.

Il apporte un service adapté aux besoins et conforme aux mesures décidées, en permettant chaque fois que cela est nécessaire, des parcours personnalisés mobilisant différents lieux d'accueil et partenaires.

MISSIONS

Conformément au décret du 29/07/2004, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier, l'infirmier assure des soins de nature préventive, curative, technique, relationnelle et éducative.

Il est en lien avec les médecins, l'infirmier(ère) est garant(e) de la mise en œuvre du suivi médical des personnes accueillies. Il travaille en étroite collaboration avec les psychologues, les assistantes sociales, les équipes éducatives ainsi que les partenaires externes.

ACTIVITES

- Contribue à la mise en place d'un bilan médical systématique pour toute entrée d'enfants sur le pôle.
- Recueil des différentes données médicales nécessaires à la prise en charge des personnes accueillies, auprès de la famille, professionnels de santé, dispositifs de protection l'enfance.
- Elabore et met en œuvre des protocoles spécifiques (suivi de grossesse, préparation à l'accouchement, etc ...)
- Elaboration et mise en œuvre de protocoles spécifiques.
- Dispensation de soins infirmiers (rôle propre, rôle de délégation).

CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANTS ET FAMILLES

- Accompagnement selon les besoins spécifiques du rôle de l'infirmière, les personnes accueillies à l'hôpital et dans le suivi d'hospitalisation en lien avec l'équipe éducative.
- Participation à différentes réunions institutionnelles, synthèses ...
- Participe à l'organisation des rendez-vous médicaux en lien avec l'équipe éducative.
- Propose, organise et participe à la prévention sanitaire, tant de manière individuelle que par des actions collective.
- Assure conjointement avec les éducateurs la tenue des dossiers médicaux (notes d'observation, dossier de soins infirmiers, bilans, carte d'assuré social et autorisations de soins).
- Assure le suivi des pharmacies des différents services du Pôle.
- Assure la gestion des matériels et des dispositifs médicaux.
- Participe à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers.
- Produit un bilan d'activité annuel.
- Participe à la mise en place de partenariats extérieurs à l'institution.
- Archive les dossiers médicaux.
- Met à jour régulièrement ses connaissances par le biais de la formation.

COMPETENCES REQUISES

- Diplôme d'Etat d'Infirmier
- Connaissance du cadre réglementaire
- Connaissances au regard des techniques d'entretiens : relation d'aide et entretiens infirmiers à visée thérapeutique
- Expérience dans le secteur de la santé publique souhaitée
- Maîtrise des outils informatiques
- Qualité d'écoute, d'analyse et de synthèse
- Capacité à travailler en équipe interprofessionnelle
- Sens des responsabilités
- Sens de la négociation, du dialogue, de la diplomatie
- Capacités pédagogiques
- Pondération, discernement
- Identifier les situations d'urgences ou de crise et y faire face par actions adaptées
- Respect du secret médical.
- Autonomie et initiative dans l'organisation du travail
- Implication dans les démarches institutionnelles engagées
- Appropriation des outils spécifiques
- Capacité à s'adapter aux contraintes du poste

L'obtention du permis B est indispensable.

CONDITIONS DE TRAVAIL

35 heures hebdomadaires réparties de la manière suivant :

7 heures de travail effectifs par jour ainsi qu'une heure de pause méridienne par jour. Pour des **raisons de service**, l'agent peut être amené de manière ponctuelle à modifier ou à prolonger son temps de présence sur la structure, sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique direct ou du Cadre d'astreinte.